



Naissance d'un enfant en Hongrie de parents non mariés : inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.01.2023

Documents à soumettre

- Original de l'acte de naissance en format international** de l'enfant- *születési anyakönyvi kivonat*
daté de moins de 6 mois
- Original de la reconnaissance de paternité** - *apasági elismerő nyilatkozat*
délivré par l'autorité tutélaire, avec traduction officielle **+ 2 copies**
l'original est retourné après consultation

Pour le parent de nationalité étrangère non encore inscrit dans le registre suisse de l'état civil :

- Original de l'acte de naissance en format international** - *születési anyakönyvi kivonat*
daté de moins de 6 mois
- Extrait original du registre des habitants avec mention de l'état civil**- *lakhely szerinti népességnyilvántartás kivonata a családi állapot feltünteté'se'vel*
daté de moins de 6 mois, avec traduction officielle

ou

- Certificat officiel de domicile et d'état civil original**- *családi állapotot és lakcimet igazoló hatósági bizonyítvány*
daté de moins de 6 mois, avec traduction officielle

- En cas de divorce :

Jugement de divorce original avec mention de l'entrée en force - *bontóperi ítélet a jogerőre emelkedés dátumával*
émis par le tribunal compétent avec traduction officielle **+ 2 copies**
l'original est retourné après consultation

- En cas de veuvage :

Original de l'acte de décès en format international du conjoint décédé- *az elhunyt házastárs halotti anyakönyvi kivonata*
daté de moins de 6 mois

- Copie d'un document d'identité valide

Veillez joindre une copie de tous les documents requis (de chaque page) sauf autre indication.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne sont pas restitués. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Après réception des documents, il faut compter avec un processus d'enregistrement d'une durée d'au moins 2-3 mois.

Veillez soumettre des documents établis par l'office d'état civil ou le tribunal compétent. Les documents qui ne sont pas établis en format international doivent être traduits en allemand, en français ou en italien par l'OFFI (www.offi.hu), le service de traduction de l'État hongrois.

Les ressortissants hongrois vivant en Suisse peuvent commander tous les documents d'état civil auprès de la représentation hongroise à l'étranger.